



/ MISE À DISPOSITION DES FICHIERS CLIENTS

septembre 2014

L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE SE LANCE DANS UNE FUITE EN AVANT

MARDI 9 SEPTEMBRE, L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE A DONNÉ RAISON À DIRECT ENERGIE QUI RÉCLAMAIT DE GDF SUEZ LA MISE À DISPOSITION POUR TOUS SES CONCURRENTS DE TOUS LES FICHIERS CLIENTS. L'AUTORITÉ CONSIDÈRE QUE GDF SUEZ, EN UTILISANT UN FICHER BÂTI SUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE GAZ DE FRANCE, BÉNÉFICIE D'UNE POSITION DOMINANTE.

Quelles informations seront mises à disposition des concurrents ?

Le fichier clients de GDF SUEZ comporte les renseignements contractuels : Points de Comptage et d'Estimation, Consommations Annuelles de Référence, **noms, prénoms de tous les interlocuteurs du contrat ainsi que les coordonnées téléphoniques.**

Tous les clients bénéficiant des tarifs réglementés sont concernés, qu'ils soient professionnels ou particuliers, excepté les clients résidentiels qui feraient valoir leur opposition par écrit.

FO Énergie et Mines s'élève contre le fait que les usagers du service public du gaz puissent voir leurs données transférées à des concurrents sans qu'ils aient donné expressément leur accord.

Une décision aberrante pour FO Énergie et Mines

FO Énergie et Mines dénonce cette décision tant au niveau juridique qu'économique :

- **Juridiquement, la loi NOME impose à Direct Energie d'appliquer le statut des Industries Électriques et Gazières à ses propres salariés, statut aujourd'hui non appliqué par les nouveaux opérateurs entrants.**
- Économiquement, la détention par GDF SUEZ de ces informations ne limite en aucun cas les initiatives commerciales de ses concurrents en matière de prospection et de promotion d'offre. Faute de rétablir les règles concurrentielles, cette décision **constitue une spoliation des données commerciales du fournisseur historique, qui doit déjà faire face à la disparition des Tarifs Réglementés de Vente.**

Elle augure un harcèlement publicitaire auprès des citoyens sans optimisation du choix tarifaire, et un risque accru de plans sociaux au sein de la branche commercialisatrice de GDF SUEZ.

Appel à la direction de GDF SUEZ et au Gouvernement

FO Énergie et Mines exige une forte réactivité de la part de la Direction de GDF SUEZ au regard de la considération qu'elle porte pour ses salariés et peut-être pour elle-même, dans l'objectif de défendre son portefeuille client. **Il en va de la pérennité des emplois et des métiers, de l'avenir de l'entreprise et des salariés.**

Par ailleurs, elle exige du Ministère de l'Industrie et l'Autorité de la concurrence **le respect de la loi NOME par les commercialisateurs non historiques** de l'énergie, tenus d'appliquer le statut des Industries Électriques et Gazières aux salariés.

Jean-Pierre VALLERY

Délégué Syndical Central FO Énergie et Mines à GDF SUEZ

06 16 26 59 04